
Samedi, 29 février 1896.

Et la question étant posée sur la dite motion ; elle est résolue affirmativement.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Hazen, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 48) concernant le Jockey Club Canadien, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins un quart, samedi matin, s'ajourne jusqu'à lundi prochain.